

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doivent
être remis au bureau du
journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 24 SEPTEMBRE

UNE RÉVÉLATION

LA REINE VICTORIA ET GUILLAUME II

Ce serait une erreur de croire que le décret qui vient de paraître, abolissant les passeports entre la France et l'Allemagne, a été un coup de théâtre réfléchi et froidement mûri par l'empereur Guillaume.

Voici une révélation dont nous pouvons affirmer l'authenticité et qui est destinée à provoquer une profonde sensation en France parce qu'elle est la conséquence de Portsmouth et de Cronstadt.

A l'issue du banquet d'Erfurt, le texte même du toast prononcé par l'empereur Guillaume fut télégraphié à Londres et à lord Salisbury dans sa villégiature de Puyts, près Dieppe.

Le premier ministre s'empressa de quitter la France et de se rendre directement près de la Reine qui l'appela en toute hâte.

Il trouva la Reine profondément irritée, très abattue et convaincue que l'insulte était si grande que la France en demanderait forcément des explications.

Après une longue entrevue entre S. M. et le chef du Foreign-Office, un courrier de cabinet quittait Balmoral porteur d'une lettre autographe de la grand-mère au petit-fils.

Après lui avoir fait comprendre qu'en provoquant gratuitement la France dans de pareilles circonstances, c'était vouloir amener une conflagration générale, la Reine déclarait désapprouver hautement un pareil acte, d'accord en cela avec son gouvernement. Elle engageait donc son petit-fils à atténuer, sans que cela pût paraître une reculade, le triste effet des paroles imprudentes d'Erfurt.

Le premier acte de l'empereur Guillaume fut, suivant d'ailleurs les conseils pressants du chancelier de Caprivi, de changer le mot de

parvenu en celui de « conquérant » et de faire disparaître surtout la dernière phrase humiliante qui clôturait son toast d'Erfurt.

Vingt-quatre heures après cette satisfaction accordée à sa grand-mère, Guillaume II informait la Reine Victoria de la décision qu'il venait de prendre *proprio motu* en signant un décret abolissant les passeports entre la France et l'Allemagne.

Enfin, pour accentuer encore davantage le revirement qui lui faisait regretter le moment d'emportement et d'oubli qu'il avait eu, lundi soir il faisait faire, par le premier secrétaire chargé de la direction de l'ambassade d'Allemagne auprès de M. Ribot, une démarche gracieuse et courtoise priant le ministre d'informer immédiatement le Président de la République de la signature du décret.

Il ne faut donc pas se réjouir outre mesure de l'abolition des passeports. En réalité, l'action de la police locale est substituée à celle de la police générale, et l'on sait fort bien que la première est beaucoup plus vexatoire que la seconde.

Les étrangers qui passeront par l'Alsace en route pour d'autres pays seront exonérés de cette formalité gênante; mais les Alsaciens et les Français qui se rendront en Alsace resteront soumis à un régime d'inquisition, de dénonciations et d'expulsions qui rappelle celui qu'avait établi jadis au Paraguay le fameux dictateur Rosas.

Au lieu du commissaire d'Avricourt, ce seront les *Kreisdirectoren*, dans le genre de ce M. Curtius qui se signalait tout récemment par l'expulsion de six pères de famille, ce seront les gendarmes, ce seront les Allemands immigrés qui feront la police, d'autant plus soupçonneuse et tracassière qu'elle n'aura plus pour garantie le visa de l'ambassade d'Allemagne et l'enquête du Statthalter.

On ne croit pas en somme que l'Alsace y gagne beaucoup, si même elle n'y perd pas.

Chronique Locale
ET DE LOUESTLA VITICULTURE
à l'Exposition de Saumur

L'exposition de viticulture a été le rendez-vous de tous les propriétaires et cultivateurs de vignobles. Il y a deux courants: les amateurs de cépages américains et les partisans dévoués de la conservation des cépages français et plus spécialement de ceux du Saumurois, reconnus comme supérieurs par tous les professeurs de viticulture, venus dans notre région depuis plusieurs années.

Les uns et les autres sont des plus intéressants à suivre dans leurs expositions.

École de viticulture de Saumur

Au premier rang, nous devons placer l'exposition de l'École de viticulture de Saumur, sous la direction suprême de M. Cartier, et sous la conduite pratique de M. Bidault, dont le savoir en la matière est fort apprécié et dont l'avis fait autorité parmi les maîtres de cette science. C'est que celui-là joint la pratique et une longue expérience à la théorie. Cette supériorité a été proclamée maintes fois et sanctionnée officiellement dimanche par la décoration qui lui a été décernée de la part du ministre de l'agriculture.

L'École de viticulture confiée à ses soins ne comprend pas moins de 1,200 variétés. Il ne les préconise certes pas toutes, tant s'en faut. Dans cette collection, il se trouve en effet des espèces qui sont comme un objet de curiosité pour un collectionneur et de nulle uti-

lité; mais elles favorisent l'étude et cette comparaison à son mérite.

Ces 1,200 cépages ont tous leur nom. Il le faut bien pour les distinguer. Nous vous ferons grâce de cette nomenclature aride qui ne vous dirait rien à l'œil. Vous avez fait comme nous, vous vous êtes promenés devant la galerie de l'exposition de viticulture de Saumur, et bien heureux si vous n'avez pas cédé au désir de déguster ces grains vert-tendre, transparents, ces muscats roses, gris, ces beaux chasselas dorés, ces bigannes allongés, baptisés doigts de dames.

M. Bidault, qui ne se trouve jamais en retard dans les questions de viticulture, a sous sa garde un vaste terrain d'expériences de cépages américains. Il possède des semis, des collections à production directe, des cépages greffés. C'est la variété la plus complète de la région.

Il y aurait tout une étude à faire à ce sujet, et sur l'énumération des divers cépages français, et sur les diverses espèces américaines.

Dans ces colonnes, pareille revue étant forcément incomplète, il sera toujours plus profitable d'aller au champ même d'expériences, puisque le Jardin des Plantes est si près de nous; qu'on est assuré de rencontrer M. Bidault, empressé de répondre à toutes les questions avec une bonne grâce qui répond à son savoir.

Les propriétaires de vignes
de Chacé-Varrains

Après une visite à l'exposition de l'École de viticulture de Saumur, les amateurs se rendaient principalement dans la carrière Marengo, à l'exposition de ces mêmes produits, réunis par M. Davis, instituteur à Chacé.

M. Davis s'est adonné plus spécialement à l'étude des terrains de sa contrée et des cépages américains qui leur conviennent le mieux avec telles ou telles greffes saumuroises. Bien des propriétaires lui ont offert d'opérer sur leurs

elle se repliait sur elle-même, comme si elle eût craint un danger. Elle demeurait immobile; mais tout un tumulte d'idées s'agitaient dans son cerveau.

Cette nouvelle souffrance, cette humiliation du soufflet donné par une main brutale, elle la cacherait avec toutes ses autres tristesses au coin le plus secret de son orgueil de femme. Son père ne saurait jamais qu'on avait frappé sa fille, parce que sa fille priait et conjurait que la justice fût rendue à une pauvre orpheline spoliée par un misérable. Elle se sentait devenir glacée en songeant à la douleur du malheureux Bruc, si un jour il venait seulement à soupçonner une réalité qui lui causait, à elle, tant d'amertume et de honte. Au prix de sa vie, elle empêcherait la vérité de parvenir à ce père si bon, si loyal. Son cœur fût-il broyé dans un étai, elle ne dirait rien. Seul, Conan Ploël avait en partie deviné son malheur, mais Conan savait garder un secret.

Elle secoua la tête pour écarter les tristes pensées qui lui martelaient le front.

— Je suis sa femme, murmura-t-elle. J'ai voulu ce mariage. A moi d'expier ce manque de confiance en mon père. Je n'ai pas su obéir.

Elle s'était levée, et, debout sur le balcon, elle s'appuyait à la balustrade. Elle considérait le ciel, la mer, les jardins à terrasses avec leurs massifs de palmiers, leur floraison de roses, et elle se demandait pourquoi tout est si beau, si grand, si poétique, lorsqu'un être humain souffre une agonie plus affreuse, peut-être, que celle de la mort. N'eût-il pas mieux valu être morte que de se sentir liée à Wladimir Zinesko?

Tout était vraiment beau à l'entour de la jeune femme. Elle était à Nice, au sein d'une ville opulente, l'une des reines de la Méditerranée. Elle voyait de tous côtés des villas de marbre; elle entendait le bruit des vagues et le bruit des hommes; et puis, tout à coup, sur ce murmure lointain du flot et de l'animation humaine, s'éleva un chant tranquille, si doux, si pénétrant, qu'on ne pouvait se lasser d'écouter cette mélodie. C'était un air de cornemuse. Un Breton au large chapeau, à la veste brodée, s'en allait ainsi, loin du pays, de villes d'eaux en stations balnéaires. Il s'en allait avec sa vieille musette; la gourde n'était pas brillante, mais la musique qui en sortait empoignait le cœur.

Le Breton venait de jouer un air du temps

passé; que souvent Pierre Bruc avait chanté pour endormir sa petite fille. Et, comme par miracle, Marcelle se trouvait transportée dans la chère maison du Prieuré. Cette berceuse bretonne lui rappelait un bon temps, bien loin déjà; elle faisait un doux rêve. Elle se retrouvait subitement transportée dans son pays d'enfance, oubliant que le pays était loin, et que le bonheur et que toutes les choses fraîches du commencement de sa vie étaient finies pour jamais.

Elle joignait les mains, penchait la tête, et des larmes moins amères coulaient sur ses joues.

Comme ils parlent à l'âme, ces vieux airs du pays; comme ils appellent les souvenirs et les animent. Tous alors voltigent comme de légers papillons: toutes les fleurs, respirées autrefois, semblent vous apporter leurs corolles parfumées. C'est une fête dans la pensée; on est bercé, on est heureux.

Marcelle croyait entendre son vieux père chanter quelque chose de doux pour l'endormir. Elle voyait Conan, son grand ami, toujours prêt à lui plaire, lui cueillant des fleurs, lui taillant, dans un morceau de hêtre, des petits bateaux..., puis venaient les années

43 Feuilleton de l'Écho Saumurois

OBÉISSANCE
PAR M. DU CAMPFRANC

Il marchait de long en large sur la terrasse, sans témoigner le moindre regret. Il était furieux et n'avait pas honte d'avoir souffleté une femme. Il ne brûlait pas de la prendre dans ses bras, d'appuyer ses lèvres sur la meurtrissure, en disant: « Pardon, pardon. » Il trouvait seulement cette scène fastidieuse. Marcelle avait essuyé ses yeux et cessé de pleurer. Elle gardait le silence. Quand on frappe une femme, elle doit se taire. Le silence est son courage, et la prière sa vengeance.

Maintenant elle s'était retirée dans sa chambre, où elle était tombée assise sur une chaise basse. Elle restait là, regardant la campagne lointaine, sans avoir le courage de sortir de cette torpeur. Elle regardait, à travers l'espace, avec des yeux où se lisait l'infinie détresse. Elle était devenue comme la sensitive et, au moindre bruit, elle tressaillait. Rien qu'au frottement des feuilles, d'un geste machinal,

terrains, de sorte que ces études sont précieuses pour le pays.

Au premier rang de ses collaborateurs, citons M. Louis Duvau aîné, qui expérimente également en grand à la Breille.

La collection de M. Davis — qui a reçu un premier prix (médaille d'argent) — contient plus de cent espèces américaines.

Citons, parmi les sujets exposés :

L'Othello, producteur direct, simple sarment planté en 1889 et qui aujourd'hui est chargé de raisins ;

De jeunes greffes de 1 à 2 ans qui ont fait l'admiration des visiteurs ;

Des Riparias semés en 1888, et qui atteignent aujourd'hui près de six mètres de haut ;

Des Noah, Herbemont, Violla, Rupestris, Solonis, York-Madeira, Elvira, etc., tous d'une beauté remarquable.

M. Emile Baugé

M. Emile Baugé, de Rochefort-sur-Loire, a également une collection fort intéressante et qui peut aussi être appelée à rendre des services dans notre pays. Sa pépinière est à une petite distance des coteaux du Layon, si célèbres par les vins de Faye, Rablay, etc., et confine au pays où se cultivent les cépages de la Loire-Inférieure. Il peut donc procurer aux uns et aux autres des produits spéciaux, variant les espèces, suivant qu'elles s'assimilent mieux aux terrains calcaires, siliceux ou schisteux.

La perfection des soudures de ses greffes, dont l'affinité ne provoque ni gonflement, ni dessèchement entre le greffon et le sujet, comme cela se produit si fréquemment dans certains genres de greffes, lui a valu sur ses concurrents son brillant succès. Aussi le Jury a-t-il été unanime à lui décerner le premier prix.

M. Perdoux, de Bergerac

L'exposition de M. Perdoux contenait :

Quatre-vingt variétés de raisins américains destinés à la cuve ;

Cinquante variétés de raisins français provenant de souches françaises ;

Soixante-deux variétés de raisins français provenant de vignes françaises greffées sur américains ;

Cinquante variétés de raisins de table :

Vingt variétés de Gamay ;

Dix-huit variétés d'hybrides Bouslot ;

Quatorze variétés d'hybrides Couderc.

Parmi les américains, les plus belles et recommandables variétés sont, dans les rouges : Othello, Secretary, Canada, Cornucopia, Senasqua, etc. ; dans les blancs : les Noah, Triumph, Elvira, Alleus hybride, Croton, Duchesse, Excelsior, etc.

Dans les cépages français : les Cot, Gamay, Pinot, Fert, Navare, Cabernet, Merlot, tous à jus rouges ; les Pinot blancs, les Muscadelle

blanche, Semillon blanc, Folle blanche, Jurançon blanc et Sauvignon blanc.

Dans les raisins de table, on remarquait différentes variétés de chasselas blancs et roses, muscats variés ; le Malsain, semis de Schiray ; les Olivettes, le raisin Suisse, etc., etc. Les Alicante Henry Bouschet, grand noir de la Calmette, sont les deux meilleures variétés à fruits rouges de la série créée par M. Bouschet de Bernard.

Le lot de ceps de vignes était surtout composé de sujets de quatre à huit ans, greffés sur différents porte-greffes ; ces pieds étaient chargés de fruits.

M. Perdoux a obtenu en récompense :

Diplôme de premier prix pour raisins destinés à la cuve, provenant de plants américains ;

Diplôme de grand prix pour vignes greffées portant des fruits ;

Diplôme de grand prix pour collections de raisins franco-américains ;

Diplôme de prix d'honneur pour l'ensemble de son exposition.

M. Guy, de Bergerac

En face de l'exposition de M. Perdoux, se trouve celle de son compatriote, M. Guy.

Ce viticulteur travaille ardemment à la conservation des cépages français et son exposition ne renferme que des sujets originaires de France. Disons qu'ils font tous envie et ont relevé le courage de bien des viticulteurs.

Pour obtenir les magnifiques produits soumis au public, — fruits et ceps avec des racines vigoureuses, — M. Guy fait usage d'un compost qui porte son nom. Il a pour but, a-t-il bien expliqué, non pas de tuer le phylloxera, mais de donner à chaque cep une vigueur nouvelle, assez puissante pour faire développer des radicelles à mesure que le terrible rongeur anéantit les vieilles racines.

On ne peut nier, d'après ce que l'on a vu, qu'il a parfaitement réussi. Les produits exposés proviennent d'un vignoble important qu'il possède dans la Dordogne, en plein pays phylloxéré. Des viticulteurs de Saumur qui ont été dans ce vignoble pour étudier près du maître le mode d'emploi et recevoir ses conseils, ont constaté la supériorité de vigueur et de rendement des vignes de M. Guy sur celles de ses voisins.

Le compost Guy a été expérimenté à la porte de Saumur (au mois d'avril dernier) trop tardivement pour que les expérimentateurs puissent se prononcer en connaissance de cause. Tout porte à croire, cependant, qu'avec une application raisonnée, suivant les conseils de M. Guy, on doit obtenir les mêmes résultats.

Ce serait un triomphe pour M. Guy sans doute, mais surtout pour les cépages français que les viticulteurs, M. Viala entre autres, ont toujours proclamés bien supérieurs aux meilleurs cépages d'origine américaine.

L'AMEUBLEMENT

Nos fabricants de meubles ont le goût et la science des styles ; dans les œuvres qu'ils ont exposées, ils ont su reproduire avec pureté l'esprit des conceptions des grands siècles passés.

Parmi eux, celui qui a droit au premier rang est, sans contredit, M. Hardy, qui a envoyé un bahut Renaissance en chêne, une salle à manger Henri II et un salon Louis XIV.

Le buffet de la salle à manger Henri II est une conception fine et gracieuse. Le bas, aux portes pleines, richement décorées de moulures et de coquillages à quatre colonnes d'ordre ionique et des tiroirs ornés de godrons. Sur le vaisselier à fuseaux, brille une glace, et de là partent quatre colonnes légères qui soutiennent la frise embellie de modillons à plume et terminée par une galerie que dominent des vases du même style. Dans le panneau est représentée Diane chasserresse, tenant d'une main un carquois et de l'autre caressant un levrier, tandis qu'un cerf est couché à ses pieds.

Citons aussi une armoire de vestibule, à colonnes torsées, à panneaux chargés de chimères et de fleurs ; un coffre à bois gothique, une psyché en fer à cheval avec clous polis, un écran Henri II : tout cela est bien traité et les sculptures, œuvre d'un jeune ouvrier, — plutôt un artiste, — M. Jeanoël, sont admirablement fouillées. Le jury a accordé à M. Hardy le diplôme d'honneur et il s'est montré juste envers son principal collaborateur en lui donnant une médaille.

La salle à manger Renaissance de M. Frenzer est d'une fabrique de bonne école. Le style Louis XVI qui remplit la ligne droite en honneur et inaugure, par la sobriété des ornements, une manière plus douce, est représenté chez lui par une chambre à coucher en érable gris dont les moulures sont en noyer.

Avec sa salle à manger Henri II, sa chambre à coucher Louis XIII, sa table en bois noir Louis XV, M. Girard-Proust nous a montré que tous les styles lui sont familiers : on apprécie là un ouvrage normal d'où le tour de force est absent.

Mais « le plaisir des dames » a été la splendide installation de M^{me} Leseyoux-Simon, tapissière à Angers. Rien de coquet, de frais, de riche, comme cette chambre à coucher ravissante.

Le lit Louis XVI est recouvert d'un dessus de satin chatoyant, vieux bleu, gris-blanc, vieil or, broché de guirlandes de fleurs aux reliefs puissants avec une frange terminale aux couleurs assortissantes. Les rideaux doublés à l'intérieur, vieil or aux reflets mordorés, à l'extérieur bleu-clair, étalent leurs draperies aux larges plis qui retombent gracieusement.

Les garnitures des poufs, des fauteuils, des

chaises, d'une exécution diverse, sont du goût le plus pur, le plus éclairé. Que dire de ces écrans, de cette brouette jardinière capitonnée, de ce chevalet, de ces étagères avec leurs brocards, leurs broderies, leurs passementeries si délicates, si imprévues de dessin et d'effet ? Ce sont des bijoux.

Les tapisseries de MM. Caillaut frères, aussi d'Angers, assorties aux tentures encadrées de baguettes d'or, ainsi que les lambris en Lin-crusta-Walter, ne contribuent pas peu à relever la magnificence de cette exposition.

Les garnitures en soie brochée de la chambre à coucher Louis XVI, de M. Mégrier, les draperies des fenêtres et les portières en rapport avec l'ensemble sont d'un goût exquis et portent le cachet de la maison dont la réputation est solide.

En sortant de voir ces merveilleux ouvrages, j'ai pensé à tous ces ouvriers inconnus qui les ont faits, je me suis rappelé les paroles de Lamennais : « L'artisan se lève avant l'aube, allume sa petite lampe, et travaille sans relâche pour gagner son pain et celui de ses enfants. » J'ai revu cette vie de labeur incessant dans la mansarde ou dans l'atelier, et je me suis dit que chaque heure bien employée ajoutait un nouveau fleuron à la couronne de l'industrie et que ces ouvriers, fiers de leurs œuvres, avaient le droit de revendiquer la meilleure part des distinctions honorifiques accordées à leurs maisons.

A. A.

LISTE DES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION

PRIX D'HONNEUR offert par M. le Président de la République : COUPE DE SÈVRES.

M. de la Devansaye, président de la Société d'horticulture de Maine-et-Loire (massif central de palmiers).

M. Durand, jardinier chez M. de la Devansaye : Diplôme de collaboration et prime de 50 fr.

Exposition scolaire

PRIX D'HONNEUR

1. M. Milon fils, libraire-éditeur, Saumur. Vulgarisation de l'enseignement scolaire agricole.

2. M. Béthys, instituteur à Neuil-sous-Passavant, lauréat du ministère de l'agriculture en 1890, pour l'ensemble de son enseignement agricole. A reçu en outre un ouvrage d'agriculture.

3. M. Poutiers, professeur à Angers, pour son enseignement professionnel de la stéréotomie.

4. La Société de gymnastique et de tir l'Union Saumuroise, avec félicitations spéciales à M. Doussain, son vice-président, dont le dévouement et le travail quotidien ont amené la

paissibles du couvent et ses joyeux retours au Prieuré durant les vacances.

Le joueur de musette s'inclina, s'approcha du balcon, tendit son chapeau. La princesse lui jeta une pièce blanche. Encouragé par cette offrande, il commença une nouvelle chanson bretonne. Ce n'était plus une mélodie douce et triste, mais il menait vivement la mesure en faisant courir ses doigts et en lançant, çà et là, de folles kyrielles de notes. Aucune DÉROBÉE n'enlevait mieux le pied que celle qu'il jouait en ce moment ; elle avait réjoui bien des nouvelles mariées en Bretagne ; des générations avaient dansé sur cet air. On le jouait à toutes les noces de village ; les coiffes à grandes ailes tourbillonnaient au vent ; les jeunes garçons, aux chapeaux à boucle d'argent, rivalisaient de souplesse.

À quoi, maintenant, songeait Marcelle ? Une légère rougeur colorait ses joues. Se disait-elle que, si elle avait obéi à son père, elle se fût agenouillée devant l'autel, à côté de Conan Moël ? Cherchait-elle à se représenter ce qu'eût été sa vie, si elle n'eût pas quitté le Prieuré ? Songeait-elle aux tendres affections laissées, là-bas, derrière elle... là-bas... si loin !

Quels regrets elle éprouvait ; comme elle trouvait des larmes pour le vieux père délaissé, pour ce cher solitaire, qui ne vivait que de sa pensée. La dérobée joyeuse la troublait plus encore que la mélodie rêveuse.

— Oh mon doux foyer paternel, soupirait-elle, que tu es loin !

Alors, prise d'un invincible élan de tendresse, de remords et de reconnaissance, comme jadis, quand elle était toute petite et que son père la berçait, elle ferma les yeux et s'abandonna délicieusement en pensée sur ce cœur paternel, si tendre et si dévoué.

Le sonneur de musette venait de quitter le parc ; mais elle continuait de songer à la maison.

— A la maison !...

Elle murmura ces mots avec un accent d'indicible tendresse. Elle avait soif de respirer l'air de là-bas ; elle était avide de revoir les murailles grises du Prieuré. Comme elle en préférerait la toiture moussue à cette splendide villa de marbre, où, jamais plus, elle ne connaîtrait la joie ! De son balcon, la vue était magnifique : ce n'étaient que parcs et jardins. Au loin, que la mer était belle ! Mais ce n'était pas cette mer calme où, dans le silence, les

bateaux semblaient dormir, en se balançant, qui pouvait émouvoir Marcelle. Elle préférerait une mer aux eaux plombées, avec de l'écume furieuse battant le granit des rochers ; elle aimait une mer au bord de laquelle elle avait été élevée, qui avait bercé ses illusions, ses rêveries ; une mer plus sauvage et plus terrible que ce grand lac de Nice. Il lui fallait le vent plus âpre de Bretagne et les vagues se pressant l'une sur l'autre en jetant, avec fracas, sur la rive, la blanche toison de leurs moutons écumeux.

Le vent fraîchissait ; le crépuscule estompait les lointains, et Marcelle continuait de regarder en arrière, et elle regrettait. Elle sentait sourdre en elle l'ardent désir de revoir le pays si lointain, et le désir grandissait, grandissait, à devenir irrésistible. Pourquoi ne retournerait-elle pas au Prieuré ? Pourquoi rester enchaînée dans cette villa, où un mari indigne avait levé la main sur celle qu'il aurait dû protéger ? Pourquoi n'irait-elle pas près de son vieux père pour reprendre courage ? Elle ne resterait là-bas que quelques semaines ; elle ne dirait rien de ses douleurs ; elle saurait sourire devant l'armateur. Jamais il ne se douterait de l'infamie de son gendre ; mais, le re-

voir ! revoir son père et la maison de là-bas ! Elle quitta le balcon et ferma la fenêtre. La femme de chambre lui apportait, sur un plateau, le repas du soir, car elle avait fait dire qu'elle ne descendrait pas, se trouvant souffrante. Mais à peine put-elle prendre quelques cuillerées de potage. Depuis des semaines, elle mangeait à peine ; sa faiblesse était grande et elle ressentait souvent, au cœur, de légères palpitations. Elle eut comme un étouffement. Ce malaise fut sans durée. Alors elle reprit son rêve de la chère maison de là-bas. Les instants s'écoulaient, c'était maintenant l'heure où, dans le salon du Prieuré, son père faisait sa lecture accoutumée. Il paraissait lire, mais il pensait à sa fille. Et les colonnes achevées, épelées jusqu'aux annonces, il ne savait plus rien des discussions politiques. Tout le temps, il avait revu Marcelle tout au fond de son cœur.

(A suivre.)

Parmi les produits d'élite adoptés par le public élégant, nous devons citer en première ligne « LA DAPHNE ». D'une composition toute spéciale, cette poudre de riz donne discrètement au teint une fraîcheur et une pureté éclatantes et exerce sur la peau une action absolument hygiénique. M^{me} Sarah Bernhardt a consacré ce remarquable produit en lui accordant son éminent patronage.

Société à mériter la récompense qui lui est accordée.

GRAND PRIX

M. Souche-Pinet, pour sa collection de modèles agricoles.

Première Subdivision ouverte aux instituteurs du département

Première section

GRANDS PRIX. — M. Duperray, instituteur à la Pouéze. — M. Simon Francis, instituteur à Drain.

PREMIERS PRIX. — M. Lelièvre, instituteur à Soulaire-en-Bourg. — M. Papin, instituteur à Chemillé.

MENTION HONORABLE. — M. Taugourdeau, instituteur à Miré.

Deuxième section

GRAND PRIX. — M. Bretauière, instituteur au Puy-Notre-Dame. Un ouvrage d'agriculture à titre de supplément de prix. Un ouvrage à l'élève Ouvrard (Jean-Baptiste), de l'école du Puy-Notre-Dame, pour la bonne tenue de ses cahiers.

PREMIERS PRIX. — M. Duperray, instituteur à la Pouéze. — M. Faucillon, instituteur à la Tessouale.

MENTION HONORABLE. — M. Lelièvre, instituteur à Soulaire-en-Bourg.

Troisième section

GRANDS PRIX. — M. Fardeau, instituteur à Varennes-sous-Montsoreau. Un ouvrage sur l'agriculture à titre de supplément de prix. — M. Lelièvre, instituteur à Soulaire-en-Bourg.

PREMIERS PRIX. — M. Simon Francis, instituteur à Drain. — M. Cassin, instituteur aux Rairies.

MENTION HONORABLE. — M. Duperray, instituteur à la Pouéze.

Deuxième Subdivision ouverte aux instituteurs de l'arrondissement

Première section

GRANDS PRIX. — M. Nourry, instituteur à Martigné-Briand. — M. Béthys, instituteur à Neuil-sous-Passavant. — M. Chouteau, instituteur à Chenehutte-les-Tuffeaux. — M. Fardeau, instituteur à Varennes-sous-Montsoreau. — M. Tessier, instituteur à Allonnes.

Un ouvrage sur l'agriculture a été accordé à l'élève Arthur Barrault, de Neuil-sous-Passavant.

PREMIERS PRIX. — M. Simon, instituteur à Méron. — M. Leroux, instituteur à la Salle-de-Vihiers. — M. Davis, instituteur à Chacé. — M. Joullain, instituteur à Gennes. — M. Ernoul, instituteur à Montreuil-Bellay.

MENTIONS HONORABLES. — M. Goblet, instituteur à Saint-Lambert-des-Lévées. — M. Lebouc, instituteur à Saint-Paul-du-Bois. — M. Lebled, instituteur à Louresse. — M. Bretauière, instituteur au Puy-Notre-Dame.

Aucune récompense n'a pu être distribuée au mémoire signé : J. B., le Jury ne sachant s'il émane d'un instituteur.

Deuxième section

GRANDS PRIX. — 1. M. Bretauière, instituteur au Puy-Notre-Dame. Les ouvrages sur l'agriculture et la viticulture en Algérie offerts par M. Burdin seront attribués à M. Bretauière comme supplément de prix. — 2. M. Moreau, instituteur à Villebernier. — 3. M. Ernoul, instituteur à Montreuil-Bellay. — 4. M. Chouteau, instituteur à Chenehutte-les-Tuffeaux.

Des ouvrages sur l'agriculture ont été attribués aux élèves : Mauriceau, du Puy-Notre-Dame; Tortu, de Villebernier; Reuiller, de Montreuil-Bellay; Pelé, des Tuffeaux, pour la bonne tenue de leurs cahiers.

PREMIERS PRIX. — M. Lesueur, instituteur à Saint-Clément-des-Lévées. — M. Tessier, instituteur à Allonnes. — M. Guériff, instituteur à Trèves-Cunault.

MENTIONS HONORABLES. — M. Tijou, instituteur à Antoigné. — M. Fardeau, instituteur à Varennes-sous-Montsoreau.

Troisième section

GRANDS PRIX. — 1. M. Fardeau, instituteur à Varennes-sous-Montsoreau. — 2. M. Moreau, instituteur à Villebernier. — 3. M. Simon, instituteur à Méron. — 4. M. Lesueur, instituteur à Saint-Clément-des-Lévées. — 5. M. Tessier, instituteur à Allonnes. — 6. M. Bro-

taudière, instituteur au Puy-Notre-Dame.

PREMIERS PRIX. — 1. M. Nourry, instituteur à Martigné-Briand. — 2. M. Chouteau, instituteur à Chenehutte-les-Tuffeaux. — 3. M. Desbois, instituteur à Montsoreau.

MENTIONS HONORABLES. — 1. M. Noblan, instituteur aux Cerqueux-sous-Passavant. — 2. M. Gouzil, instituteur à Parnay. — 3. M. Ernoul, instituteur à Montreuil-Bellay. — 4. M. Joullain, instituteur à Gennes.

Concours Imprévu. Enseignement professionnel

PREMIER PRIX. — M. Barge, professeur de charpente à Saumur.

Concours spécial institué par le Syndicat des cultivateurs du canton Nord-Est (réservé aux instituteurs de ce canton).

(Nous avons donné hier les noms des deux instituteurs qui ont obtenu les médailles d'argent et de bronze.)

Concours spécial institué par M. Maxwell, procureur de la République à Saumur, membre du Comice et de la Société d'acclimatation et de protection des oiseaux utiles à l'agriculture et des oiseaux dont le chant et le plumage sont un ornement pour la campagne (ouvert à tous les instituteurs).

(Nous avons également donné hier les noms des instituteurs qui ont obtenu les deux médailles, argent et bronze.)

Ouvrages agricoles soumis au Jury

PREMIERS PRIX. — M. Barot, professeur à Paris. — M. Détriché, ancien inspecteur primaire à Saumur.

Diplômes de collaboration à l'Exposition organisée par le Comice de Saumur

PREMIERS PRIX. — M^{me} Benoît, institutrice à Saumur. — M^{me} Vivet, institutrice à Saumur. — M^{me} Morin, institutrice à Baugé. — M^{me} Reynaud, institutrice à Saumur.

MENTION HONORABLE. — M^{me} Gasnault-Moriceau, institutrice à Souzay. (A suivre.)

Le nom de M. Petit, pâtissier à Saumur, a été omis hier dans la liste des industriels qui ont obtenu l'une des médailles de bronze offertes par M. le ministre du commerce et de l'industrie.

Après le nom de M. Brochard, propriétaire viticulteur à Martigné-Briand (médaille d'argent), il faut lire : « appareil à greffer et vignes américaines ».

Tombola de l'Exposition

Premier étage du Café de la Paix (ancien cercle Saint-Hubert),

PORTE PRINCIPALE RUE DACIER

Ouvrert tous les jours, de 9 h. 1/2 à 11 h. du matin et de 2 h. à 4 h. du soir pour la réception des lots des donateurs et le paiement des lots achetés.

Un avis ultérieur indiquera le jour du tirage de cette Tombola.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 18 septembre. — Albertine-Germaine Chaslot, rue de Fenet.

Le 19. — Marguerite-Juliette Duclos, à l'Hospice.

Le 22. — Hélène-Joséphine Auvrignon, rue des Païens; — Georgette-Marie-Céline Royer, rue de l'Abreuvoir.

MARIAGES

Le 19 septembre. — Henri Baranger, comptable (veuf), a épousé Hermine-Antoinette Godrie, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

Le 23. — Joseph Feignou, cavalier à la 5^e compagnie de remonte, a épousé Louise-Henriette-Rosalie Courtigné, lingère, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 19 septembre. — Sophie-Clémence Garnier, épouse de René-Marie Sir, sans profession, 23 ans, rue de la Petite-Bilange.

En raison de la foule qui se pressait constamment devant l'exposition historique et artistique de M. Liverani, beaucoup de personnes

n'ont pu examiner de près les coiffures françaises des diverses époques et la collection des ordres décoratifs.

Cédant aux sollicitations de sa nombreuse clientèle, M. Liverani organise dans ses magasins, place de la Bilange, une seconde exposition de la vitrine qui a obtenu un si vif et si légitime succès.

Cette exposition s'ouvrira le samedi 26 courant.

LA SAISON

L'été si curieux de 1891 appartiendra bientôt à l'histoire. Avant-hier, mardi 22 septembre, a commencé l'automne astronomique, et le jour se trouve égal à la nuit sur toute la terre d'un pôle à l'autre. Nous devons noter deux circonstances qui, dans les siècles précédents, n'auraient point passé inaperçues et auxquelles on aurait attribué les températures extraordinaires dont nous venons de jouir.

Cette année, la pleine-lune de septembre, qui a eu lieu samedi, a coïncidé avec une situation remarquable. La Lune était aussi rapprochée que possible de la Terre; elle était en outre très voisine de Jupiter qui venait de passer par son opposition. Cette magnifique planète, facile à reconnaître au merveilleux éclat qu'elle possède, est actuellement à gauche de la Lune, qui n'empêche pas de l'admirer.

LES ROSIERS. — Dimanche dernier, dans l'après-midi, MM. Chalot et Besnard, receveur d'enregistrement, chassaient dans la plaine des Sablons. La jeune Marie Marçais, non loin d'eux, gardait des bestiaux.

Tout-à-coup l'un des chasseurs déchargea son arme et atteignit cette jeune fille qui reçut dans la nuque, l'oreille droite et l'omoplate du même côté, plusieurs grains de plomb.

Le docteur Mandroux, médecin aux Rosiers, procéda à leur extraction.

On espère que cet accident n'aura pas de suites graves.

Ajoutons qu'une des vaches de la jeune Marçais a reçu presque que toute la charge.

GENNES. — Lundi soir, profitant de l'absence de M. Vinçonneau, propriétaire à Trézan, le nommé Bourdin, âgé de 18 ans, né à Saint-Martin, brisa un carreau de vitre, pénétra dans la maison de M. Vinçonneau et se mit en devoir de fouiller les meubles. Il ne trouva qu'un porte-monnaie contenant 43 fr. environ, puis repartit par la même ouverture, n'ayant pu ouvrir un tiroir contenant, paraît-il, plusieurs milliers de francs.

Vers 6 heures, la gendarmerie de Gennes, prévenue, arrêta Bourdin chez son père, fermier à la Coulée.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 septembre 1891.

La bonne impression éprouvée à la Bourse par la nouvelle de la suppression des passeports continue à produire ses effets. Non seulement on ne tient pas compte des commentaires de la presse étrangère tendant à affaiblir la portée de la mesure, mais elle a revêtu un caractère plus marqué comme assurance de paix par ce fait qu'elle a été prise sur l'initiative de la Reine d'Angleterre appuyée par le gouvernement anglais, considérant que les paroles imprudentes prononcées à Erfurt exigeaient un correctif.

Le 3 0/0 ancien continue son mouvement à 96.10; le nouveau se tient à 94.95 et le 4 1/2 à 105.92.

Les fonds étrangers ont une allure plus ferme. On ne croit pas que la Banque d'Angleterre élève demain son escompte, quoique l'argent soit un peu plus serré dans la cité.

Les sociétés de crédit suivent l'impulsion de la rente. La Banque de Paris est demandée à 788. La Société Générale à 483.75, la Banque d'Escompte à 445, le Crédit Mobilier à 317. Le Crédit Foncier cote 4,290 et le Comptoir d'Escompte 445.

L'obligation des Immeubles de France a des demandes suivies à 389.50. Le remboursement à 1,000 fr. constitue un attrait pour le porteur de ce titre car, il représente une sorte de lot d'une valeur de 610 fr.

L'obligation Porto-Rico se négocie à 235. Les Chemins de fer Économiques sont recherchés à 445.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons!

Un préfet est en tournée d'inspection; on vient de lui présenter le « corps » des pompiers.

Il félicite le maire de leur bonne tenue.

Puis, désirant connaître le nom du capitaine des pompiers, il se tourne vers l'officier municipal:

— Et les pompiers ont à leur tête ?
— Un casque, Monsieur le préfet.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{ies} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Émissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Robes et Manteaux

M^{me} V^e CHAUSSARD

38, rue Dacier, près l'hôtel de la Paix, Saumur

M^{me} V^e CHAUSSARD, ayant eu le désir d'exposer des Modèles de la Nouvelle Coupe de Corsage qu'elle vient de créer pour l'Exposition, regrette de ne pas avoir obtenu une place convenable pour son genre de travail.

Plus d'essayage

BONNE COUPE PARISIENNE

ALLANT TRÈS BIEN

il suffit d'envoyer un corsage allant bien, avec la longueur de jupe devant et derrière.

Avis à MM. les Chasseurs

On trouve à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur

PATÉS d'ALOUETTE, depuis 1 25 la boîte
FOIES GRAS truffés 1 90 —
— — — 3 — —
— — — 4 25 —

CONSERVES A CHAUFFOIRS: Perdrix, Faisan, Caille, Lièvre, etc., etc.

Galantines de Bœuf et de Jambon
Mortadelle de Bologne — Saucisson de Lyon

Tripes à la mode de Caen (Pharamond)

Toutes boîtes à ouverture facile, et très portatives dans le panier.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ORIFLAMME PRODUITS SUPÉRIEURS D'ÉCLAIRAGE
En Bidons de cinq Litres
AURORE
PÉTROLE BLANC ININFLAMMABLE SANS ODEUR
Chez tous Détaillants
Huile COLEA EXTRA n°1 LAMPES et VEILLUSES.

Marché de Saumur du Samedi 19 Septembre

Froment-commerce, l'hectolitre	19	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 40	Veau	2
Méteil	15 35	Mouton	2 40
Seigle	12 25	Porc	1 60
Orge	11 35	Poulets la couple	4
Avoine	8	Dindonneaux	9 50
Sarrasin	—	Canards	4
Haricots blancs	28	Oies	9
Haricots rouges	25	Beurre le kilog.	2 60
Fèves	—	Œufs la douzaine	1
Noix	15	Foin, la charretée de 780 kilog.	80
Châtaignes	—	Luzerne	80
Sel les 100 kil.	15	Paille	37
Son	15	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique	10	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog. 500	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	61	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 36 66	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 ^e id. Of. 35	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 115 à 130
Champigny	115 à 130
Varrains	110 à 120
Bourgueil	115 à 130
Restigné	115 à 125
Chinon	110 à 120
Biancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 110 à 120
Ordinaires, environs de Saumur	100 à 110
Saint-Léger et environs	80 à 90
Varrains et environs	100 à 110
Le Puy-Notre-Dame et environs	75 à 80
La Vienne	75 à 80
Cidre de Bretagne	la barrique 35 à 53
Cidre de Normandie	36 à 40
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinigre de vin	42

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Evaux, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore) Royat.

Réduction de 50 0/0 pour chaque membre de la famille en plus du troisième.

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, pour les stations ci-dessus indiquées.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 40 0/0 du prix total du billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.

Avis. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

MAI-OCTOBRE 1891

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne, Arcachon, Pau, Biarritz, Salies-de-Béarn. — TARIF SPÉCIAL A, N° 34 (ORLÉANS).

Des billets d'aller et retour de famille de 1^{re} et de 2^e classe sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours :

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Et du 1^{er} mai au 31 octobre, pour Alet, Argelès-Vieuxac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Capvern, Couiza-Montazels, Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Saint-Girons, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes 35 0/0 ; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 POUR ROYAT ET LAQUEUILLE

Pendant la saison thermale, du 15 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1^o pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule; 2^o pour la station de Royat, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 sur les prix calculés au Tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 40 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

Ces billets doivent être demandés à l'avance. **Avis.** — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont Ferrand et vice versa.

Billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 valables pendant 3 jours.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

VELOUTINE

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

M^e RENIER, huissier à Gennes, vendra par adjudication, aux enchères publiques :

1^o Le Dimanche 27 Septembre courant, à midi, les Meubles et Objets mobiliers dépendant de l'actif de la faillite du sieur FRANÇOIS BUSSIÈRE, négociant à la Genaudière, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies ;

2^o Le Dimanche 4 Octobre prochain, à midi, la Récolte des Raisins pendants par racines, dépendant de la dite faillite ; ladite vente commencera au lieu dit, et successivement sur les terrains où l'huissier se transportera.

On paiera comptant, plus 40 0/0.

ENTREPOT

CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ
P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.



On demande à emprunter 21,000 francs sur première hypothèque. S'adresser au bureau du journal.

On demande une bonne domestique, sachant faire la cuisine et le ménage. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses de WICKHAM, Chirurgien-Herniaire

Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889, Rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur, Maison LARDEUX, coutelier et bandagiste. Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUERINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Chasseurs, approvisionnez-vous à l'Épicerie Parisienne

33, RUE D'ORLÉANS, & RUE DACIER, 38

COMESTIBLES de qualité supérieure en boîtes à ouverture facile

Purée de fole gras truffée (sandwich), la boîte 1 fr. 10

Pâtés de fole gras truffé, la boîte 1 fr. 90, 3 fr. et 4 fr. 25

GALANTINE de Volaille truffée, Langue de Porc, de Bœuf ou de Jambon.

MORTADELLE DE BOLOGNE, la boîte 0 fr. 90 et 1 fr. 40

CONSERVES A CHAUFFOIR

Bœuf mode, Poulet sauté champignons, Civet de Lièvre, Pigeons

petits pois, Tripes mode Caen, Choucroute garnie,

LA BOITE 2 fr. 25 à 3 fr. 75.

Flasks de poche COGNAC, KIRSCH, RHUM,

0 fr. 90 et 1 fr. 50

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 SEPTEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	96 05	ACTIONS		Nord	1835	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	394 50
3 0/0 1891	94 95	Banque de France	4600	Orléans	1540	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	476 50
3 0/0 amortissable	97 80	Banque d'Escompte	446 25	Ouest	1072 50	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	480
4 1/2 1883	105 85	Comptoir national d'Escompte	543 75	Compagnie parisienne du Gaz	1455	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	474 25
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1280	Transatlantique	581 25	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	422 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	545	Crédit Industriel et Commercial	595	Canal de Panama	25 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	479 25
— 1865 4 0/0	526	Crédit Lyonnais	828 75	VALEURS ÉTRANGÈRES		FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0	419	Crédit Mobilier	322 50	Autrichien 4 0/0 or.	96 30	Est 3 0/0 anc. r. à 500	442
— 1871 3 0/0	408 50	Dépôts et Comptes courants	—	Dettes d'Égypte 6 0/0	492 75	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	446 75
— 1875 4 0/0	532	Société Générale	485	Extérieur 4 0/0	72 6	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	446
— 1876 4 0/0	532	Est	911 25	Hongrie 4 0/0 or.	90	Nord 3 0/0 r. à 500	450
— 1886 3 0/0	409 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1500 25	Italie 5 0/0	90 50	Orléans 3 0/0 r. à 500	451
Bons de liquidation	508	Midi	1300	Portugal 4 1/2 1888	280	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	446 25
						CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
						Est 3 0/0 anc. r. à 500	442
						P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	446 75
						Midi 3 0/0 ancien r. à 500	446
						Nord 3 0/0 r. à 500	450
						Orléans 3 0/0 r. à 500	451
						Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	446 25
						VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
						Compagnie parisienne du Gaz	380
						Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	380
						Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	38
						— 6 0/0 2 ^e série	89
						— obligations à lots	618
						Suez 5 0/0 remboursable à 500	—
						FONDS ÉTRANGERS	
						Emprunt russe 1882 5 0/0	98 20
						— 1889 4 0/0	98 20
						— 2 ^e	—
						Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	—
						— 2 ^e	—
						VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
						Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	518

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godot.

Hôtel-de-Ville de Saumur

1891

MARE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,